ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 26

Question orale n° 1288

Texte de la question

M. Remy Auchede interroge M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur la possibilite de rendre l'acces gratuit sur la portion d'autoroute A 26 comprise entre l'echangeur de Lillers et celui d'Aix-Noulette. Cette portion d'autoroute traverse une partie de l'ex-bassin minier et des communes qui se trouvent dans l'obligation d'imaginer des voies de contournement, compte tenu des difficultes de circulation en agglomeration. Or, du fait du peage, cette portion d'autoroute reste quasiment vide alors qu'elle pourrait servir de voie de contournement. Un autre phenomene illustre le caractere dissuasif du peage. En ete, la A 25 (Dunkerque-Lille) est saturee tous les week-ends alors qu'en parallele, a quelques dizaines de kilometres de distance, la A 26 a peage reste vide. Enfin, imaginer la gratuite sur la portion Lillers-Aix-Noulette de l'autoroute A 26 permettrait d'economiser de l'espace et des fonds publics qui risquent d'etre mobilises pour des voies de contournement par les collectivites territoritales du secteur. Il serait possible de coordonner l'amenagement de cette partie du territoire dans l'interet des finances publiques. La gratuite de cette fraction d'autoroute sera un atout supplementaire pour cette partie du bassin minier a la recherche d'un avenir economique. C'est pourquoi il lui demande s'il est envisageable de proceder a un rachat de concession de cette partie d'autoroute.

Texte de la réponse

M. le president. M. Remy Auchede a presente une question no 1288.
La parole est a M. Remy Auchede, pour exposer sa question.
M. Remy Auchede. Madame le secretaire d'Etat aux transports, nous disposons dans la region Nord - Pas-de-Calais d'un reseau autoroutier ayant une particularite que je veux d'entree souligner: quasiment toutes les autoroutes sont gratuites dans le departement du Nord, et quasiment toutes sont a peage dans celui du Pas-de-Calais.
Mon propos n'est pas de revenir sur les causes de cette situation qui est, de toute facon, un etat de fait.
Je veux plutot vous poser le probleme de l'autoroute A 26, Calais-Reims, qui est a peage, particulierement pour ce qui concerne la portion comprise entre l'echangeur de Lillers et celui d'Aix-Noulette, qui traverse l'ex-bassin minier pres des communes comme Noeux-les-Mines, Labourse, Sains-en-Gohelle, Sailly-Labourse, Hersin-Coupigny.
Soucieuses d'ameliorer une circulation routiere devenue difficile, ces communes se trouvent contraintes d'imaginer des projets de deviation, de rocades non seulement couteux mais difficiles a asseoir sur un territoire deja tres occupe par l'habitat et les friches industrielles. Ces projets soulevent d'ailleurs souvent des oppositions de riverains legitimement inquiets de leur tranquillite et de leur securite.
Or, tandis que la circulation urbaine de ces communes est saturee a outrance, l'autoroute qui longe ces communes est quasiment vide. La cause en est simple. Le peage dissuade tous ceux qui pourraient utiliser cette voie comme un trajet de contournement.
Un autre phenomene du meme type illustre bien le caractere dissuasif du peage. L'autoroute A 26 Calais-Arras-Reims est quasi parallele a l'auroroute A 25 Dunkerque-Lille. Les deux autoroutes desservent le littoral du Nord - Pas-de-Calais, l'une a partir de l'agglomeration lilloise, l'autre a partir de l'ex-bassin minier et de l'Arrageois.

L'une est gratuite: la A 25. L'autre est a peage: la A 26. L'une est saturee, notamment en ete, lors des retours de week-end, avec des bouchons de trente ou quarante kilometres. L'autre reste vide.
Cela n'avait pas echappe d'ailleurs a un conseiller general de la majorite, qui, recemment, interpellait le president du conseil general du Pas-de-Calais pour un eventuel rachat de concession a la SANEF par la collectivite territoriale en vue d'instaurer la gratuite sur la A 26.
Naturellement, ce genre de depense est inimaginable a l'echelle d'un departement. Il reste que le probleme est reel. Instaurer la gratuite sur la portion Lillers-Aix-Noulette aurait des avantages, que je veux resumer brievement: d'une part, ameliorer la circulation en transformant cette portion d'autoroute en rocade ou voie de contournement avec, evidemment, des amenagements et voies d'acces qui resteraient a faire, d'autre part, eviter des depenses considerables pour la creation d'autres voies de contournement des communes concernees.
On me repondra que ceux qui financent ne sont pas les memes, qu'il y aurait, d'un cote, l'Etat et, de l'autre, les collectivites territoriales. Mais il s'agit tout de meme de fonds publics. Peut-etre y aurait-il la matiere a coordination, pour que, entre l'economie des uns et la depense des autres, une solution puisse etre trouvee dans l'interet des finances publiques et du contribuable.
Madame le secretaire d'Etat, est-il possible, pour l'Etat, d'envisager la gratuite de la portion d'autoroute A 26, notamment dans sa portion Lillers-Aix-Noulette, et, par consequent, le rachat de la concession, qui serait d'ailleurs facilite par une modification de cette concession dont il m'a ete donne de prendre connaissance ?
Vous connaissez les problemes economiques et sociaux de l'ex-bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. La recherche d'un nouvel avenir et d'un nouvel essor economique suppose des moyens, des atouts. Cette region n'en manque pas. Il est evident qu'un reseau autoroutier gratuit sur le secteur de cet ex-bassin minier serait un atout supplementaire.
M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.
Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur le depute, M. Bernard Pons m'a chargee d'apporter a votre question les elements de reponse suivants.
D'abord, nous sommes tout a fait conscients de la necessaire complementarite qui doit exister entre les differents elements du reseau routier, qu'il soit a peage ou gratuit, qu'il releve de la competence de l'Etat ou de celle des collectivites locales.
Le bassin minier a fait l'objet de gros efforts de la part de l'Etat dans le domaine routier, en particulier avec la realisation de l'autoroute A 21 hors peage entre l'A 26, Lens et Douai. Par ailleurs, l'actuel contrat de plan prevoit des investissements importants qui, pour partie, porteront sur des portions d'autoroutes hors peage.
En ce qui concerne l'A 26, qui fait l'objet de votre question, il est a noter que le trafic sur cette infrastructure est relativement eleve puisqu'il depasse en moyenne 12 000 vehicules par jour.
Comme vous le savez, monsieur le depute, les recettes de peage servent a rembourser les emprunts contractes pour financer les investissements realises par les societes d'autoroute. Par consequent, on ne peut imaginer que la perte de recettes qui resulterait de la suppression du peage sur la section que vous avez citee constituerait pour la societe concessionnaire un prejudice financier susceptible de remettre en cause l'equilibre financier meme de la concession de l'A 26.
C'est pourquoi M. Pons m'a chargee de vous indiquer que la mise a gratuite de la portion d'autoroute d'une longueur de 24 kilometres comprise entre l'echangeur de Lillers et celui d'Aix-Noulette ne serait envisageable que dans la mesure ou les collectivites locales interessees s'engageraient a «racheter», comme on dit dans ce type de situation, le peage, c'est-a-dire a prendre a leur charge la totalite des pertes de recettes correspondantes pendant la duree de la concession.
Si les collectivites - region, departement, communes - le souhaitent, Bernard Pons est dispose a faire examiner par ses services la possibilite et le cout de ce «rachat de peage» etant entendu que cela ne doit pas affecter le systeme d'exploitation de cette section.
C'est donc un dossier qui pourra de nouveau etre evoque, monsieur le depute.
M. le president. La parole est a M. Remy Auchede.
M. Remy Auchede. Je vous remercie de votre reponse, madame le secretaire d'Etat.
J'ai bien note qu'il existe au moins une volonte d'examiner le probleme. Evidemment, je m'attendais un peu a la reponse qui m'a ete fournie, a savoir que l'Etat renvoie sur les collectivites territoriales le cout de l'operation. Or j'ai souligne que les sommes en cause etaient telles que les collectivites territoriales, et surtout celles de notre region, qui ne sont pas tres riches, ne pourraient pas assumer seules un tel rachat.

En tout cas, si une negociation, dans laquelle l'Etat pourrait egalement mettre sa part, est possible, pourquoi ne pas l'engager ? Peut-etre permettrait-elle d'ameliorer la situation et d'eviter que ne se fassent, sur le compte des finances publiques, des deviations, des rocades, des voies de contournement paralleles a une autoroute qui reste relativement peu frequentee dans notre region ?

Données clés

Auteur : M. Auchedé Rémy
Circonscription : - COM
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1288
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 279
Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 435
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 1997